

DECISION N° 40/2023

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OBJET – Préparation, passation, exécution et règlement des marchés, contrats et accords-cadres, d'un montant inférieur à un seuil fixé à 214 000 € H.T., et avenants n'entraînant pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 %

Le Maire de la Commune de LEMPDES

- VU la consultation réalisée pour l'infogérance et la maintenance du parc informatique des services municipaux de la Ville de Lempdes ;
- VU l'offre remise par la société NEYRIAL pour l'infogérance et la maintenance du parc informatique ;
- VU la décision n° 7/2023 en date du 6 février 2023 confiant un contrat de service pour l'infogérance et la maintenance du parc informatique des services municipaux de la Ville de Lempdes à la société NEYRIAL ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de passer un avenant au contrat initial suite à l'augmentation du nombre d'utilisateurs qui passe de 30 à 75 postes ;

◆ D E C I D E ◆

Article 1 Un avenant au contrat de service pour l'infogérance et la maintenance du parc informatique des services municipaux de la Ville de Lempdes est passé avec la société NEYRIAL, selon les conditions suivantes :

Augmentation du nombre d'utilisateurs qui passe de 30 à 75 postes

Modification de la ligne infogérance et support postes et périphériques qui passe à un montant de 900,00 € H.T.

L'avenant prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2023.

Contrat initial

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total mensuel
MCO Infrastructure et Admin SE	FORFAIT	2	75.00€	150.00€
Délégation de personnel Public - Nombre de jours par an	JOUR	7	45.00€	315.00€
Infogérance et support postes et périphériques	Utilisateur	30	13.50€	405.00€
<i>Réduction 40€</i>				-40.00€
Total HT mensuel				830.00€
TVA 20%				166.00€
Total TTC mensuel				996.00€

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 063-216301937-20231120-DEC_40_2023-AR



Avenant

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total mensuel
Infogérance et support postes et périphériques	Utilisateur	75	12.00€	900.00€
Total HT mensuel				900.00€
TVA 20%				180.00€
Total TTC mensuel				1080.00€

Montant en plus mensuel : 495 € H.T., soit 594 € T.T.C.

Montant en plus annuel : 5 940 € H.T., soit 7 128 € T.T.C.

Nouveau montant du contrat : 19 080 € T.T.C. annuels (11 952 € + 7 128 €)

Article 2 Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 20 novembre 2023



Le Maire

Henri GISSELBRECHT